



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



17640/11

(OR. en)

PRESSE 454

PR CO 72

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3128^{ème} session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, le 28 novembre 2011

Présidents

M^{me} Krystyna SZUMILAS

Ministre de l'éducation nationale de la Pologne

M^{me} Joanna MUCHA

Ministre des sports et du tourisme de la Pologne

M. Bogdan ZDROJEWSKI

Ministre de la culture et du patrimoine national de la Pologne

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8847 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

17640/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

ÉDUCATION

*Le Conseil a adopté une **résolution sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes.***

Le Conseil a également adopté des conclusions sur:

- les **compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité;***
- la **modernisation de l'enseignement supérieur;***
- un **critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage.***

*En séance publique, les ministres ont tenu un débat d'orientation sur le thème "**Investir efficacement dans l'éducation et la formation en temps de crise**".*

JEUNESSE

*Les ministres ont tenu un débat public sur la **coopération dans le domaine de la jeunesse au-delà des frontières de l'UE.** Le Conseil a également adopté des conclusions sur la **dimension orientale de la participation et de la mobilité des jeunes.***

AUDIOVISUEL

*Le Conseil a adopté une décision concernant la signature de la **Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel.** Il a aussi adopté des conclusions sur la **protection des enfants dans le monde numérique.***

CULTURE

*Les ministres ont tenu un débat public sur la **contribution du secteur culturel à la reprise et à la croissance économiques.** Ils ont également adopté des conclusions sur les **compétences culturelles et créatives** et leur rôle dans le développement du capital intellectuel de l'Europe.*

SPORT

*Le Conseil a adopté une résolution sur la **représentation des États membres de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA)** et la coordination des positions de l'UE et de ses États membres avant chaque réunion de l'AMA.*

Le Conseil a également adopté des conclusions sur:

- **le rôle joué par le volontariat dans le sport pour promouvoir la citoyenneté active;***
- **la lutte contre les matches truqués.***

*En outre, les ministres ont tenu un débat public sur le thème "**La bonne gouvernance dans le sport**".*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	6
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
ÉDUCATION	9
Compétences linguistiques.....	9
Modernisation de l'enseignement supérieur.....	9
Agenda dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes	10
Critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage	11
Investir dans l'éducation et la formation en temps de crise	11
Divers.....	13
JEUNESSE	15
Dimension orientale de la participation des jeunes.....	15
Les jeunes dans le monde.....	15
Divers.....	17
AUDIOVISUEL	18
Accès conditionnel.....	18
Protection des enfants dans le monde numérique	19
CULTURE	20
Compétences culturelles et créatives	20
Développer l'ensemble des données disponibles concernant la contribution du secteur culturel à la croissance	20
Divers.....	22

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

SPORT	25
Agence mondiale antidopage	25
Le volontariat dans le sport	25
Lutte contre le trucage de matchs	26
La gouvernance dans le sport	27
Divers	28

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- Réforme des instruments de financement destinés aux actions extérieures de l'UE..... 30

SANTÉ

- Déclaration de l'UE à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida 30

MARCHÉ INTÉRIEUR

- Produits chimiques - Système REACH - Mise à jour technique 30
- Dispositifs médicaux - Instructions d'emploi électroniques - Adaptation au progrès technique 31

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Contrôle d'une décision de la Commission relative aux enzymes alimentaires..... 31

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

Mme Isabelle WEYKMANS

Mme Marie-Dominique SIMONET

Mme Joke SCHAUVLIEGE

Ministre de la culture, des médias et du tourisme

Ministre de l'enseignement obligatoire et de la promotion sociale

Ministre flamande de l'environnement, de la nature et de la culture

Bulgarie:

Mme Petya EVTIMOVA

M. Mitko TODOROV

M. Lasar KAMENOV

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sciences

Vice-ministre de la culture

Vice-ministre de l'éducation physique et des sports

République tchèque:

M. Jan KOCOUREK

M. Jakub DÜRR

Ministre adjoint chargé des sports et de la jeunesse

Représentant permanent adjoint

Danemark:

M. Uffe ELBÆK

Mme Christine ANTORINI

Ministre de la culture

Ministre pour les enfants et l'éducation

Allemagne :

M. Helge BRAUN

M. Bernd NEUMANN

M. Guido PERUZZO

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'éducation et de la recherche

Ministre adjoint auprès de la chancellerie fédérale

Représentant permanent adjoint

Estonie:

M. Jaak AAVIKSOO

M. Rein LANG

M. Gert ANTSU

Ministre de l'éducation et des sciences

Ministre de la culture

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Ciaran CANNON

M. Dinny MCGINGLY

M. Michael RING

M. Tom HANNEY

Ministre délégué auprès du ministre de l'éducation et de la formation, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Ministre délégué auprès du ministre de la communauté, de l'égalité et des affaires gaéliques, chargé des affaires gaéliques

Ministre délégué auprès du ministre du tourisme, de la culture et des sports, chargé du tourisme et des sports

Représentant permanent adjoint

Grèce:

M. Giannos LIVANOS

M. Andreas PAPASTAVROU

Secrétaire général à la jeunesse

Représentant permanent adjoint

Espagne:

Mme Angeles GONZÁLEZ-SINDE REIG

M. Ángel GABILONDO PUJOL

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

Mme Ana Isabel ALVAREZ GONZALEZ

M. Manuel CAMPOS SANCHEZ

Ministre de la culture

Ministre de l'éducation

Représentant permanent adjoint

Ministre de l'éducation et des universités de la Principauté des Asturies

Conseiller de la Présidence de la Communauté autonome de Murcie

France :

M. David DOUILLET

M. Philippe LEGLISE-COSTA

Ministre des sports

Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Vincenzo GRASSI

Représentant permanent adjoint

Chypre:

M. Giorgos DEMOSTHENOUS
M. George ZODIATES

Ministre de l'éducation et de la culture
Représentant permanent adjoint

Lettonie:

M. Roberts KILIS
M. Juris ŠTĀLMEISTARS

Ministre de l'éducation et des sciences
Représentant permanent adjoint

Lituanie:

M. Arūnas GELŪNAS
M. Gintaras STEPONAVICIUS
M. Dalius BITAITIS
M. Arūnas VINCIUNAS

Ministre de la culture
Ministre de l'éducation et des sciences
Vice- ministre de la sécurité sociale et du travail
Représentant permanent adjoint

Luxembourg:

Mme Octavie MODERT

Ministre de la culture, ministre aux relations avec le
Parlement, ministre à la simplification administrative
auprès du premier ministre, ministre déléguée à la fonction
publique et à la réforme administrative
Ministre de l'agriculture, de la viticulture et
du développement rural, ministre des sports, ministre
délégué à l'économie solidaire
Représentant permanent adjoint

M. Romain SCHNEIDER

Mme Michèle EISENBARTH

Hongrie:

M. Attila CZENE

Secrétaire d'État chargé des sports

Malte:

M. Mario DE MARCO

Secrétaire d'État chargé du tourisme, de l'environnement et
de la culture
Représentant permanent adjoint

M. Patrick MIFSUD

Pays-Bas:

M. Dirk OLDENBURG

Représentant permanent adjoint

Autriche:

Mme Claudia SCHMIED
M. Karlheinz TÖCHTERLE
M. Norbert DARABOS
M. Harald GÜNTHER

Ministre fédéral de l'éducation, des arts et de la culture
Ministre fédéral des sciences et de la recherche
Ministre fédéral de la défense et des sports
Représentant permanent adjoint

Pologne:

Mme Krystyna SZUMILAS
Mme Joanna MUCHA
M. Bogdan ZDROJEWSKI
M. Zbigniew MARCINIAK

Ministre de l'éducation nationale
Ministre des sports et du tourisme
Ministre de la culture et du patrimoine national
Sous-secrétaire d'État au ministère des sciences et de
l'enseignement supérieur

Portugal:

M. Nuno CRATO
M. Francisco José VIEGAS
M. Alexandre Miguel MESTRE
M. Feliciano BARREIRAS DUARTE

Ministre de l'éducation et des sciences
Secrétaire d'État à la culture
Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports
Secrétaire d'État adjoint auprès du ministre délégué aux
affaires parlementaires

Roumanie:

M. Daniel Petru FUNERIU

Mme Doina MELINTE
Mme Irina CAJAL MARIN
M. Cristian BADESCU

Ministre de l'éducation, de la recherche, de la jeunesse et
des sports
Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports
Secrétaire d'État à la culture et au patrimoine national
Représentant permanent adjoint

Slovénie:

M. Boštjan ŽEKŠ

M. Uroš VAJGL

Ministre chargé des Slovènes de l'étranger et ministre de la
culture par intérim
Représentant permanent adjoint

Slovaquie

Mme Natália CEHLÁRIKOVÁ
M. Peter JAVORČÍK

Secrétaire d'État au ministère de la culture
Représentant permanent adjoint

Finlande:

M. Jukka GUSTAFSSON
M. Paavo ARHINMÄKI

Ministre de l'éducation et des sciences
Ministre de la culture et des sports

Suède:

Mme Lena ADELSON-LILJEROTH
M. Peter HONETH

Ministre de la culture et des sports
Secrétaire d'État pour l'enseignement supérieur et la
recherche, ministère de l'éducation
Représentant permanent adjoint

M. Jan OLSSON

Royaume-Uni:

Mme Shona ROBINSON

Ministre des jeux du Commonwealth et des sports
(Gouvernement écossais)
Représentant permanent adjoint

M. Andy LEBRECHT

Commission:

Mme Neelie KROES
Mme Androulla VASSILIOU

Vice-présidente
Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

Compétences linguistiques

Le Conseil a adopté des conclusions sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité (doc. [16744/11](#)), qui ont principalement pour but de rappeler que l'apprentissage des langues est un facteur essentiel pour renforcer la mobilité et l'employabilité des personnes et qu'il a aussi un impact positif sur la compétitivité.

La présidence polonaise a rappelé que l'apprentissage des langues figurait au nombre de ses priorités clés dans le domaine de l'éducation et de la formation: outre les avantages sociaux et culturels qu'il apporte, le multilinguisme permet aux citoyens de mieux pouvoir tirer parti des nombreuses possibilités qu'offre une Europe intégrée en matière d'éducation et sur les plans professionnel et économique.

M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a informé le Conseil du lancement, par la Commission, d'une étude sur les connaissances linguistiques à laquelle participent quatorze États membres et dont les résultats devraient être publiés dans le courant de l'année 2012. Elle a également rappelé que l'apprentissage des langues et le multilinguisme constituaient l'une des principales priorités du nouveau programme "Erasmus pour tous".

Modernisation de l'enseignement supérieur

Le Conseil a adopté des conclusions sur ce sujet (doc. [16746/11](#)), principalement en réponse à une communication de la Commission rendue publique en septembre dernier (doc. [14198/11](#) + [ADD 1](#)), qui a souligné la nécessité de réformer l'enseignement supérieur afin de maximiser les potentialités que ce secteur peut offrir, ainsi que la contribution qu'il apporte en vue d'assurer la reprise économique et une croissance durable.

Dans ces conclusions, il est également pris acte du fait que l'enseignement supérieur, de par ses liens avec la recherche et l'innovation, joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, qui sont très ambitieux en particulier dans ce domaine puisqu'ils prévoient que la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau d'études équivalent devrait atteindre au moins 40 % d'ici 2020.

L'Europe compte aujourd'hui environ 4 000 établissements d'enseignement supérieur, qui accueillent plus de dix-neuf millions d'étudiants et emploient un million et demi de personnes. Des éléments concordants montrent que le taux de chômage des personnes possédant une qualification de niveau supérieur est inférieur presque de moitié à celui des personnes qui n'en ont pas. Toutefois, seuls 26 % des travailleurs de l'UE sont actuellement détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Agenda dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes

Le Conseil a adopté une résolution sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (doc. [16743/11](#)), qui vise à imprimer un nouvel élan dans ce domaine important de l'éducation. Il définit à la fois une vision à long terme dans ce domaine jusqu'en 2020 et établit un certain nombre de priorités à court terme à concrétiser d'ici 2014.

L'éducation et la formation des adultes sont toujours dépourvues de la reconnaissance et des moyens dont bénéficient d'autres domaines de l'éducation, alors qu'il est généralement admis que ce domaine a un rôle important à jouer sur le plan de l'employabilité et de la mobilité, ainsi que pour renforcer l'inclusion sociale et le développement personnel. Ceci est particulièrement vrai dans une Europe confrontée à un triple défi, à savoir le vieillissement de la population active, l'accélération des progrès technologiques et la compétitivité croissante de l'économie mondiale.

Afin d'atteindre l'objectif ambitieux que se sont fixé les États membres, à savoir faire en sorte que, d'ici 2020, 15 % des personnes en âge de travailler participent sous l'une ou l'autre forme à des activités d'éducation et de formation des adultes, il est par conséquent nécessaire d'apporter une attention particulière aux mesures en faveur d'un développement continu des compétences et d'une formation complémentaire destinée au grand nombre d'Européens peu qualifiés¹. Une première étape pourrait consister à améliorer les aptitudes en matière de lecture, d'écriture et de calcul ainsi que les compétences numériques, et à renforcer les mesures offrant une seconde chance.

¹ En 2010, le taux moyen de participation des adultes à des activités de formation tout au long de la vie se situait à 9,1 %, alors qu'il était de 9,8 % en 2005.

Critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage

Le Conseil a adopté des conclusions sur un critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage (doc. [16745/11](#)), qui viendra compléter les cinq niveaux de référence existants des performances moyennes européennes (les "critères de référence")¹ approuvés dans le contexte du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation².

Ce nouveau critère de référence définit trois domaines différents: la mobilité dans l'enseignement supérieur, la mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels et la mobilité des jeunes en général. Il permettra de mesurer de façon plus fiable et de mieux comparer les différents types de mobilité à des fins d'apprentissage que l'UE promeut.

Investir dans l'éducation et la formation en temps de crise

Dans un contexte d'importantes réductions des dépenses publiques dans l'ensemble de l'UE, les ministres ont discuté, en délibération publique, des différentes interrogations qui se posent, notamment en ce qui concerne les répercussions de la crise financière sur les systèmes d'éducation et de formation des États membres, sur ce qu'il convient d'appeler un "investissement efficace" et sur les domaines auxquels il faut accorder la priorité lorsque les ressources sont limitées.

Le débat a été précédé d'un bref exposé du professeur Ludger Wössmann, de l'Institut de recherche économique de l'université de Munich, portant sur une étude mise au point par le Réseau d'experts européens en économie de l'éducation (www.eenee.org) sur le coût d'un faible niveau d'études pour la société.

Les États membres sont conscients qu'il est primordial d'investir dans l'éducation pour stimuler la croissance et l'emploi à moyen terme. Un certain nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils n'avaient pas réduit leurs dépenses en matière d'éducation, malgré les difficultés économiques actuelles, tandis que d'autres les avaient même accrues dans certains secteurs. Ainsi, plusieurs États membres ont estimé qu'il convient d'investir en priorité dans l'enseignement préscolaire, puisque l'on sait bien que ce domaine de l'éducation est bénéfique à long terme pour tous les écoliers, et en particulier pour ceux qui sont défavorisés.

Plusieurs ministres ont également souligné, à cet égard, que le succès des investissements dans l'éducation et la formation dépendait moins des montants effectivement dépensés que de la qualité et de la bonne utilisation des fonds alloués. Ils se sont également prononcés en faveur d'une allocation des ressources davantage fondée sur les résultats et d'une utilisation plus efficace des fonds structurels européens.

¹ Participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie: 15 %; diplômés de l'enseignement supérieur: 40 %; décrochage scolaire: 10 %; Maîtrise insuffisante des compétences de base: 10 %; enseignement préscolaire: 95 %.

² JO C 320 du 16.12.2008.

Toutefois, un nombre non négligeable de ministres sont également convenus qu'il y avait lieu de trouver des formes de financement nouvelles et durables, notamment en faveur de l'enseignement supérieur, et de renforcer la collaboration avec les entreprises et le secteur privé en général.

Plusieurs ministres ont également insisté sur le rôle essentiel de la formation professionnelle pour renforcer l'inclusion sociale et accroître l'employabilité des personnes. Il y a donc lieu de valoriser et de reconnaître l'éducation formelle et non formelle.

La quasi-totalité des États membres ont souligné l'importance des enseignants. Il convient tout particulièrement d'attirer les meilleurs diplômés vers l'enseignement et de garantir une formation professionnelle adaptée et de qualité.

Divers

– ***"Erasmus pour tous"***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, concernant la proposition de règlement établissant le programme "Erasmus pour tous", le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (doc. [17188/11](#)). Cette proposition définit une approche intégrée, qui englobe dans un seul programme les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et des sports, ainsi que les différents programmes internationaux de coopération dans le domaine de l'éducation.

Le programme "Erasmus pour tous" se concentre sur trois types d'actions clés: la mobilité des personnes à des fins d'apprentissage, la coopération en matière d'innovation et de bonnes pratiques, et le soutien des réformes. Parallèlement, dans le contexte du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), une des priorités du programme "Erasmus pour tous" consiste à mettre l'accent sur la rationalisation, la simplification et une affectation des crédits basée sur les résultats.

L'examen de cette nouvelle proposition débutera le mois prochain et se poursuivra en 2012, sous les présidences danoise et chypriote, l'objectif étant de parvenir à un accord avec le Parlement européen d'ici la fin de l'année prochaine.

– ***Événements clés organisés par la présidence dans le domaine de l'éducation***

Le Conseil a pris note des informations communiquées concernant les événements clés organisés par la présidence polonaise, notamment la conférence ministérielle qui a eu lieu à Gdańsk le 11 octobre 2011 et le débat ministériel intitulé "Go East, Erasmus", qui s'est tenu à Białystok le 28 septembre 2011 (<http://www.prezydencja.men.gov.pl/images/stories/pdf/en.pdf>).

– ***"Juvenes Translatores"***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission au sujet du concours de traduction "*Juvenes Translatores*" (doc. [14432/11](#)), qui s'adresse aux élèves de 17 ans scolarisés dans l'enseignement secondaire dans l'ensemble des États membres de l'UE et qui vise à promouvoir l'apprentissage des langues, le multilinguisme et la traduction parmi les jeunes. La popularité de "*Juvenes Translatores*" n'a cessé d'augmenter et le concours s'apprête à fêter son cinquième anniversaire. Plus de 700 écoles dans toute l'UE participent à cet événement, dans leurs locaux respectifs, le 24 novembre 2011.

– *Programme de travail de la future présidence danoise dans le domaine de l'éducation*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation danoise en ce qui concerne les priorités de la présidence pour le prochain semestre, notamment:

- Examen de la proposition "Erasmus pour tous";
- Critère de référence pour l'employabilité;
- Esprit d'entreprise et innovation.

JEUNESSE

Dimension orientale de la participation des jeunes

Le Conseil a adopté des conclusions sur la dimension orientale de la participation et de la mobilité des jeunes (doc. [15952/11](#)), facilitant la mobilité des jeunes, des animateurs socio-éducatifs et des organisations de jeunesse de l'Union européenne et soutenant la coopération, en particulier avec les pays d'Europe orientale (Biélorussie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Russie), dans le contexte du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse¹. La dimension orientale est une priorité importante pour la présidence polonaise.

Les conclusions contiennent plusieurs recommandations horizontales concernant la mobilité dans les domaines de la culture, de la société, de la politique ou de la vie personnelle, qui visent à indiquer les méthodes les plus efficaces pour développer la coopération et accroître la qualité de la mobilité, en particulier dans le domaine de la formation non formelle et des activités de volontariat.

M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a indiqué qu'une "fenêtre pour le partenariat oriental" était en train d'être ouverte dans le programme "Jeunesse en action", qui dispose déjà d'une enveloppe de 31,5 millions d'euros pour les deux prochaines années. En outre, le portail européen de la jeunesse sera modernisé et rendu plus convivial pour les pays voisins.

Les jeunes dans le monde

En délibération publique, les ministres ont eu un débat sur le thème "Les jeunes dans le monde", c'est-à-dire la coopération des jeunes avec des régions hors de l'UE. Il s'agit d'un des huit domaines d'action définis dans la résolution sur le cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, adoptée en 2009, qui est également étroitement lié à l'initiative phare "Jeunesse en mouvement" s'inscrivant dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (doc. [13726/10](#)).

La plupart des États membres ont souligné l'importance que revêt le programme "Jeunesse en action" en tant que principal instrument destiné à renforcer la société civile dans les pays voisins et à accroître les possibilités de mobilité avec des pays tiers. De plus grandes possibilités de mobilité, le volontariat et d'autres formes de coopération avec des pays tiers permettront de faire mieux connaître d'autres cultures et de développer les compétences et, partant, de favoriser l'employabilité des jeunes.

¹ JO C 311 du 19.12.2009.

Un grand nombre d'États membres ont déjà mis en place une coopération avec des pays tiers, notamment des pays de la Méditerranée et des Balkans, ainsi qu'avec des pays de l'Europe de l'est. Ce type de coopération est principalement axé sur des conférences, des échanges de jeunes, l'apprentissage des langues et l'échange de bonnes pratiques concernant le travail des jeunes et la recherche.

À cet égard, les ministres ont souligné qu'il importe d'élargir les programmes existants de l'UE, notamment le programme "Jeunesse en action" et le programme du partenariat oriental, afin d'assurer un meilleur accès à l'information, d'améliorer la coopération intersectorielle, de promouvoir l'apprentissage des langues et de faciliter l'accès aux visas pour les jeunes. Ces questions ont également été évoquées à plusieurs reprises par les jeunes eux-mêmes. La présidence a souligné que les contacts directs avec les jeunes sont également nécessaires et que le dialogue structuré entre les pouvoirs publics et les jeunes est le meilleur moyen d'y parvenir.

Divers

– *"Erasmus pour tous"*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, concernant la proposition de règlement établissant le programme "Erasmus pour tous", le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (doc. [17188/11](#)), informations portant plus spécifiquement sur les questions ayant trait à la jeunesse.

– *Dialogue structuré de l'UE avec les jeunes*

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur la conférence européenne de la jeunesse (représentant le stade final du dialogue au niveau européen), qui s'est tenue du 5 au 7 septembre 2011 à Varsovie (<http://www.prezydencja.men.gov.pl/images/stories/pdf/en.pdf>). Cette conférence avait pour but de faire la synthèse des résultats des consultations avec les jeunes qui se sont déroulées de juin à août 2011 dans tous les États membres et auxquelles plus de 12 000 personnes ont pris part.

La conférence européenne de la jeunesse a fait intervenir non seulement des jeunes, mais aussi des représentants des pouvoirs publics et différents experts dans ce domaine, ainsi que la Commission européenne et d'autres institutions. Elle a donné lieu à une série de recommandations élaborées conjointement par tous les participants aux ateliers.

– *Programme de travail de la future présidence danoise dans le domaine de l'éducation*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation danoise en ce qui concerne les priorités de la présidence pour le prochain semestre, notamment:

- créativité, capacité d'innovation et talent des jeunes;
- participation à la société et citoyenneté active;
- aspects "jeunesse" du programme "Erasmus pour tous".

AUDIOVISUEL

Accès conditionnel

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature, au nom de l'Union, de la Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel (doc. [16275/11](#)). Cette convention est un instrument du Conseil de l'Europe, qui est entré en vigueur en 2003, et son cadre réglementaire est quasiment identique à celui figurant dans la directive 98/84/CE du Conseil¹.

Les deux instruments juridiques visent à fournir une protection juridique contre le piratage des systèmes technologiques de télévision payante, de vidéo à la demande, etc. Ils concernent à la fois les services de télédiffusion et de radiodiffusion et la transmission par Internet. Après la signature, le Conseil poursuivra l'examen de la proposition de décision relative à la conclusion de la Convention, qui sera transmise au Parlement européen en vue de l'approbation de ce texte.

Les ministres ont estimé que l'adhésion de l'UE et de ses États membres à la convention contribuera à faire mieux connaître celle-ci, encouragera la ratification par d'autres pays (seuls 9 pays l'ont ratifiée jusqu'ici, dont 4 sont des membres de l'UE) et étendra ainsi au-delà des frontières de l'UE la protection juridique des services payants.

La Commission a inscrit deux déclarations au procès-verbal du Conseil, l'une concernant la base juridique et la compétence exclusive de l'UE pour adhérer à la convention et l'autre portant sur les clauses finales de la convention, notamment le vote des amendements et l'acceptation de nouvelles parties contractantes. Le Royaume-Uni a également fait inscrire une déclaration précisant qu'il soutient sans réserve l'adoption de la décision et qu'il sera lié par les dispositions de la convention.

¹ JO L 320 du 28.11.1998.

Protection des enfants dans le monde numérique

Le Conseil a adopté des conclusions sur la protection des enfants dans le monde numérique (doc. [16155/11](#)), à la suite du rapport de la Commission de septembre 2011 à ce sujet (doc. [14268/11](#)). Le rapport évalue dans quelle mesure les États membres ont mis en œuvre les mesures figurant dans deux recommandations adoptées, l'une par le Conseil en 1998¹ et l'autre par le Conseil et le Parlement européen en 2006².

Les conclusions soulignent la nécessité d'enseigner aux enfants ainsi qu'à leurs parents et à leurs professeurs les dispositifs de sécurité en ligne. La sensibilisation, l'acquisition de compétences numériques et l'éducation aux médias sont des instruments essentiels permettant aux enfants de faire face aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer sur Internet et devraient par conséquent être favorisés et renforcés au niveau national et à l'échelle de l'UE.

Par ailleurs, les conclusions invitent également le secteur de l'audiovisuel à concevoir ses services et produits de telle façon que la protection des mineurs soit pleinement prise en compte. Conformément à la stratégie numérique pour l'Europe (doc. [9981/1/10](#)), l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020, les États membres ont également été invités à poursuivre la mise en œuvre des lignes directes de signalement des contenus illicites et à veiller à ce que les outils technologiques tels que le contrôle parental et les paramètres "privé par défaut" soient largement disponibles et faciles à utiliser.

À cet égard, M^{me} Kroes, membre de la Commission, a indiqué qu'elle avait d'ores et déjà organisé une rencontre avec plusieurs chefs d'entreprise du secteur pour les inviter à promouvoir notamment une plus grande cohérence dans l'UE entre les systèmes de classification en fonction de l'âge et du contenu. À ce sujet, plusieurs États membres ont demandé à la Commission de poursuivre les activités entreprises au titre du programme actuel pour un Internet plus sûr³.

¹ Recommandation concernant la protection des mineurs et de la dignité humaine (JO L 270 du 7.10.1998, p. 48).

² Recommandation sur la protection des mineurs et de la dignité humaine et sur le droit de réponse en liaison avec la compétitivité de l'industrie européenne des services audiovisuels et d'information en ligne (JO L 378 du 27.12.2006).

³ http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/policy/programme/index_en

CULTURE

Compétences culturelles et créatives

Le Conseil a adopté des conclusions sur les compétences culturelles et créatives et leur rôle dans le développement du capital intellectuel de l'Europe (doc. [16227/11](#)) - sa population, ses communautés et ses institutions - que l'on considère de plus en plus comme un élément clé d'une société prospère. Les compétences culturelles et créatives servent de base à l'innovation et à la créativité: elles stimulent une approche critique et une réflexion innovante et renforcent la flexibilité.

Les conclusions portent également sur le développement de synergies entre la culture et la créativité, d'une part, et l'éducation, l'innovation, la recherche et l'emploi, d'autre part. Ces synergies pourraient être mises en œuvre au moyen de partenariats créatifs, ce qui permettrait le transfert de compétences créatives vers différents secteurs de l'économie et bénéficierait ainsi à l'ensemble de la société. La réduction de l'abandon scolaire, la promotion de l'innovation sociale et non technologique, la stimulation de l'employabilité et les incitations à la créativité et à l'esprit d'entreprise à tous les niveaux de l'éducation et de la formation sont autant d'exemples de la valeur ajoutée des compétences culturelles et créatives.

Les États membres et la Commission sont également invités à renforcer les investissements dans les infrastructures culturelles, aussi bien dans leur dimension physique que numérique, grâce au Fonds européen de développement régional.

Développer l'ensemble des données disponibles concernant la contribution du secteur culturel à la croissance

Dans le cadre d'un débat public, les ministres ont discuté des moyens permettant d'améliorer les données relatives à la contribution du secteur de la culture à la croissance, à la création d'emplois et au développement social.

Le rapport 2010 sur la compétitivité européenne indique que la part des industries culturelles et créatives représentait 3,0 % du volume d'emploi total en 2008 et 3,3 % du PIB en 2006, et qu'entre 2000 et 2007, l'emploi y a connu une croissance moyenne nettement plus rapide que celle de l'ensemble de l'économie de l'Union¹.

¹ Rapport 2010 sur la compétitivité européenne, document de travail des services de la Commission SEC(2010) 1276, p. 166 et 167.

D'une manière générale, les ministres sont convenus que le fait de disposer de données fiables et comparables démontrant clairement la contribution des secteurs de la culture et de la création à l'économie européenne est essentiel pour les responsables de la politique culturelle au niveau national comme européen. Ils ont donc salué le rapport final du réseau ESS-net Culture¹ paru récemment et indiqué qu'ils entendaient commencer à mettre en œuvre ses recommandations.

Les instituts nationaux de plusieurs États membres ont déjà élaboré des statistiques portant sur certains aspects de la culture, mais celles-ci ne sont ni complètes ni comparables. De nombreux ministres ont par conséquent appelé de leurs vœux une approche européenne commune dans ce domaine, qui aboutirait à la création d'un système permanent et précis de statistiques en matière de culture. À cet égard, ils ont également indiqué qu'ils étaient disposés à échanger des bonnes pratiques et à participer à des projets pilotes, certains ministres ayant aussi prôné la création de partenariats entre le secteur public et privé.

Plusieurs ministres ont par ailleurs souligné qu'il serait extrêmement utile de disposer de données fiables, comparables et actualisées lors de l'établissement des budgets nationaux et européen, ainsi que pour une meilleure utilisation des fonds structurels européens, notamment dans le cadre des discussions en cours sur le cadre financier pluriannuel.

Enfin, un grand nombre de ministres ainsi que M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, ont souligné que la contribution de la culture ne pouvait se mesurer uniquement en termes économiques mais aussi en termes sociaux.

¹ Réseau des systèmes statistiques européens concernant les projets culturels (2009-2011).

Divers

– ***Rencontre informelle des ministres de la culture et des questions audiovisuelles***

La présidence polonaise a communiqué des informations au Conseil au sujet de cette rencontre informelle, qui s'est tenue à Wrocław le 9 septembre 2011 en marge d'une manifestation culturelle de grande ampleur ("The European Cultural Congress") et a également présenté brièvement d'autres événements clés organisés par la présidence, tels que les conférences sur la mobilité et sur les compétences dans la culture.

(<http://www.prezydencja.men.gov.pl/images/stories/pdf/en.pdf>)

– ***Label du patrimoine européen***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence (doc. [16324/11](#)) sur l'état d'avancement des travaux concernant les modalités de procédure en vue de la nomination par le Conseil de quatre membres du jury européen chargé de sélectionner les sites qui se verront décerner le label du patrimoine européen¹ et d'assurer leur suivi. Le jury sera composé de treize experts nommés pour une période de trois ans.

– ***Numérisation et accessibilité en ligne du matériel culturel***

Le Conseil a pris note de la présentation par M^{me} Kroes, membre de la Commission, de la recommandation de la Commission sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique (doc. [16291/11](#) + [ADD1](#)).

La stratégie numérique pour l'Europe² a défini les actions nécessaires pour optimiser la contribution des technologies de l'information et de la communication à la stratégie élargie Europe 2020. L'un des domaines essentiels de la stratégie est la numérisation de notre patrimoine culturel et la poursuite du développement *d'Europeana*, la bibliothèque numérique de l'UE.

¹ JO L 303 du 22.11.2011.

² Doc. 9981/1/10.

La commissaire a souligné l'importance de la numérisation des collections culturelles - livres, cartes, matériel audio, films, manuscrits, pièces de musée, etc. - étant donné qu'elle permet non seulement de préserver les ressources en termes de connaissance de l'extraordinaire patrimoine culturel de l'Europe mais également d'en faciliter l'accès pour l'ensemble des citoyens. Parallèlement, ces ressources deviennent, grâce à la numérisation, un capital durable de l'économie numérique. M^{me} Kroes a par conséquent invité les États membres à faire en sorte que, d'ici 2015, 30 millions d'objets culturels soient accessibles via *Europeana*.

– ***Le secteur audiovisuel à l'ère numérique***

À cet égard, le Conseil a également pris note des informations communiquées oralement par M^{me} Kroes, membre de la Commission, sur l'état de la situation et les perspectives du secteur audiovisuel à l'ère numérique.

La commissaire a rappelé que le secteur audiovisuel connaît actuellement de profondes mutations et présente un potentiel considérable en termes de croissance et d'emploi, mais qu'il ne bénéficie pas du marché unique numérique. Une approche stratégique ambitieuse dans ce secteur est nécessaire, et l'UE ne doit pas rater cette occasion. La commissaire a également informé le Conseil que le président Barroso allait adresser aux États membres une lettre les invitant à désigner un "champion du numérique".

– ***Programme "Europe créative"***

Le Conseil a pris note de la présentation par M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, de sa proposition de règlement établissant le programme "Europe créative" pour la période 2014 - 2020 (doc. [17186/11](#)); il s'agit d'un nouveau programme destiné à soutenir les secteurs de la culture et de la création, qui réunit les programmes existants Culture, MEDIA et MEDIA Mundus. Le budget de ce programme a été augmenté de 37 % par rapport aux budgets des programmes précédents. Ce programme-cadre global unique vise principalement à simplifier les procédures et à aider plus efficacement les opérateurs des secteurs susvisés à saisir les possibilités qu'offrent le passage au numérique et la mondialisation.

– ***Capitales européennes de la culture 2012***

Le Conseil a pris note des présentations par les délégations portugaise et slovène du programme culturel des villes de Guimarães et Maribor, qui seront les capitales européennes de la culture l'année prochaine (doc. [16961/11](#)).

L'initiative des capitales européennes de la culture a été lancée en 1985 afin de contribuer au rapprochement des citoyens des États membres. Depuis, ce titre a été décerné à plus de quarante villes et, jusqu'en 2019, chaque année, des villes situées dans deux États membres différents seront désignées comme "Capitales européennes de la culture".

– ***Programme de travail de la présidence danoise dans le secteur audiovisuel et de la culture***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation danoise en ce qui concerne les priorités de la présidence pour le prochain semestre, notamment:

- examen du nouveau programme "Europe créative";
- renforcement du dialogue culturel avec les pays tiers;
- promotion de la numérisation.

SPORT

Agence mondiale antidopage

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, ont adopté une résolution concernant la représentation des États membres de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA)¹ et la coordination des positions de l'UE et de ses États membres avant chaque réunion de l'AMA (doc. [16958/11](#)). Cette agence, fondée en 1999, est une organisation de droit privé, même si la moitié des membres de son conseil de fondation sont des représentants de gouvernements. Elle a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes.

La résolution susvisée fixe les modalités pratiques de la participation de l'Union européenne et de ses États membres aux travaux de l'AMA, à savoir l'élaboration, la négociation et l'adoption, entre autres, des règles, normes et directives de l'agence. Un élément clé de ces nouvelles modalités consiste à assurer une plus grande continuité pour les représentants de l'UE, de manière à renforcer sensiblement la capacité de cette dernière à influencer positivement le processus décisionnel de l'AMA.

La résolution comprend également des lignes de conduite entre le Conseil, les États membres et la Commission avant la tenue des réunions de l'AMA et du Conseil de l'Europe.

Le volontariat dans le sport

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rôle du volontariat dans le sport pour la promotion de la citoyenneté active (doc. [16349/11](#)), dans le cadre de l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011)².

Selon un sondage Eurobaromètre réalisé en 2010, 35 millions de volontaires (7 % de la population totale) sont actifs dans le secteur du sport en Europe. Un nombre considérable d'organisations sans but lucratif et de la société civile constituent les principaux fournisseurs d'activités sportives et physiques pour les citoyens européens au niveau local. Le volontariat dans le sport est également une grande priorité nationale pour la présidence, puisque l'Euro 2012 (le Championnat d'Europe de football) se déroulera en Pologne et en Ukraine en juin et juillet 2012 et que cette manifestation repose largement sur le soutien des volontaires.

¹ <http://www.wada-ama.org>

² JO L 17 du 22.01.2010.

Les conclusions susvisées visent par conséquent à attirer l'attention sur la valeur et l'importance du volontariat, à créer des conditions plus favorables au développement des activités de volontariat dans le sport - qui constituent le pilier et la base de l'organisation de tout le secteur du sport - et à encourager la reconnaissance des nouvelles compétences acquises dans le cadre d'expériences d'apprentissage non formel et informel dans ce domaine.

Lutte contre le trucage de matchs

Le Conseil a adopté des conclusions sur la lutte contre le trucage de matchs (doc. [16819/11](#)), destinées à encourager une coopération étroite et l'échange d'informations entre les États membres, la Commission, le monde du sport et les opérateurs de jeux de hasard afin de s'attaquer à ce dangereux phénomène.

Ces dernières années, à la suite de la croissance rapide des paris en ligne¹, le monde du sport en Europe a connu plusieurs scandales liés à la manipulation des résultats dans de nombreuses disciplines sportives, notamment le football, le rugby, le tennis, le cricket et le snooker. Ce type de fraude s'accompagne généralement d'activités criminelles, telles que la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent, les profits qu'elles génèrent alimentant d'autres réseaux criminels.

Ces conclusions préconisent l'élaboration de programmes éducatifs et de meilleurs systèmes de surveillance; elles invitent également la Commission à lancer une étude dressant l'état de la situation en ce qui concerne le trucage de matchs et, à la lumière de ses conclusions, à présenter une proposition de recommandation concernant ce grave problème.

Il faut également rappeler que le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2011-2014², adopté par le Conseil en mai dernier, a déjà inscrit la lutte contre le trucage de matchs parmi les thèmes prioritaires. À cet égard, M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a rappelé que le Parlement européen est également associé à ce dossier et que celui-ci élabore des actions préparatoires dans le domaine du sport.

La question a également été débattue lors du déjeuner, dans le cadre du dialogue structuré avec les représentants de haut niveau du monde du sport (UEFA, EPFL (Association européenne des ligues de football professionnel), EU Athletes (Association européenne des athlètes d'élite), Comité olympique européen et Recreation and sport Alliance).

¹ Livre vert sur les jeux d'argent et de hasard en ligne dans le marché intérieur (doc. [8313/11](#)).

² JO C 162 du 1.6.2011.

La gouvernance dans le sport

En séance publique, les ministres ont tenu un débat d'orientation sur la bonne gouvernance dans le sport, qui a été précédé d'un échange de vues informel sur ce thème au cours du déjeuner entre les pouvoirs publics de l'UE et les représentants du monde du sport.

Un large consensus s'est dégagé sur les principes qui sous-tendent la bonne gouvernance dans le sport, notamment la transparence, la démocratie, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité financière et la responsabilité sociale, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes.

Plusieurs ministres ont souligné que l'autonomie du monde du sport doit être préservée et qu'il devrait y avoir une répartition claire des tâches entre les pouvoirs publics et les organisations sportives, mais que cela ne signifie pas que celles-ci peuvent être au-dessus des lois.

Bien que le sport soit organisé différemment dans les États membres, il bénéficie souvent de financements publics. La plupart des ministres sont toutefois convenus qu'une aide ne peut être accordée que si elle contribue à atteindre des normes élevées en matière de gouvernance.

Un grand nombre d'États membres attendent avec beaucoup d'intérêt les recommandations du groupe d'experts sur la bonne gouvernance dans le sport récemment créé, qui entamera ses travaux le 6 décembre, l'objectif étant de définir des principes de transparence dans ce domaine.

Enfin, plusieurs ministres ont souligné que l'UE peut apporter une valeur ajoutée grâce à la coopération avec des organisations et fédérations internationales, notamment le CIO, l'UEFA et la FIBA, en vue d'encourager les initiatives positives en matière de bonne gouvernance, par exemple le Tribunal arbitral du sport (TAS) et le concept de fair-play financier lancé par l'UEFA.

Divers

– *"Erasmus pour tous"*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, concernant la proposition de règlement établissant le programme "Erasmus pour tous", le nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (doc. [17188/11](#)), informations portant plus spécifiquement sur les questions ayant trait au sport.

Le volet sportif du programme est doté d'un budget de 34 millions d'euros pour cette année, sur un montant total de 238 millions d'euros pour les sept prochaines années. Ses principaux objectifs sont les suivants: soutenir le sport amateur, promouvoir les doubles carrières (éducation et sport) et développer des accords de partenariat avec des organismes privés.

– *Réunion informelle des ministres des sports*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence au sujet de cette réunion informelle, qui a eu lieu à Cracovie les 13 et 14 octobre 2011 (<http://www.prezydencja.men.gov.pl/images/stories/pdf/en.pdf>) et au cours de laquelle ont été évoquées les questions du truchage de matchs et des aspects économiques du sport.

– *Réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA)*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence au sujet de cette réunion, qui s'est tenue à Montréal le 20 novembre 2011. L'UE était représentée par la troika (présidences hongroise, polonaise et danoise); à l'ordre du jour figuraient notamment l'adoption du budget de l'agence, la révision du Code mondial antidopage et diverses questions relatives à la protection des données.

– *EURO 2012 (UEFA)*

Le Conseil a pris note d'une présentation de la présidence concernant cette manifestation, suivie de la projection d'un court film promotionnel.

– ***Jeux olympiques de Londres 2012***

Le Conseil a pris note d'une présentation de la délégation du Royaume-Uni concernant cette manifestation, suivie de la projection d'un court film promotionnel.

– ***Premières rencontres européennes des sports de nature***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française concernant la manifestation intitulée "Nature & Sport Euro'meet", qui a eu lieu à Annecy du 5 au 8 octobre 2011 (doc. [17146/11](#)). Ces rencontres ont rassemblé, pendant quatre jours, environ 500 participants européens issus des secteurs du sport, du tourisme, de l'environnement et des sports de nature. Ceux-ci ont échangé leurs expériences, mis en commun leurs compétences et formulé des recommandations préconisant une plus grande prise en compte des sports de nature dans les politiques sectorielles et structurelles européennes.

– ***Programme de travail de la présidence danoise dans le domaine des sports***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation danoise en ce qui concerne les priorités de la présidence pour le prochain semestre, notamment:

- programme "Erasmus pour tous" et son volet sportif;
- lutte contre le dopage et le trucage de matchs;
- responsabilité sociale;
- renforcement du volontariat et "sport pour tous".

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Réforme des instruments de financement destinés aux actions extérieures de l'UE

Le Conseil a approuvé des modifications apportées à certains instruments financiers destinés aux actions extérieures de l'UE, ainsi qu'un programme de 190 millions d'euros en vue d'aider les producteurs de bananes des pays ACP (doc. *56/11 REV 1 + 57/11 REV 1 + 58/11 REV 1 + 59/11 REV 1*). Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le doc. [13823/11](#).

SANTÉ

Déclaration de l'UE à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida

Le Conseil a adopté une déclaration de l'UE à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida (1^{er} décembre 2011), dont le texte figure dans le document [17261/11](#).

MARCHÉ INTÉRIEUR

Produits chimiques - Système REACH - Mise à jour technique

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission de règlements mettant à jour les annexes XIV et XVII du règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH¹) en ce qui concerne la classification de certaines substances.

Ces projets de règlements de la Commission sont soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut les adopter, sauf si le Parlement européen s'y oppose.

¹ JO L 136 du 29.5.2007, p. 3.

Dispositifs médicaux - Instructions d'emploi électroniques - Adaptation au progrès technique

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement concernant la fourniture sous forme électronique des instructions d'emploi des dispositifs médicaux.

Les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE relatives aux dispositifs médicaux comportent des dispositions sur les moyens qui peuvent être utilisés, compte tenu des progrès techniques et en fonction des utilisateurs destinés à employer certains de ces dispositifs, pour présenter les informations précisées dans les deux directives concernant ces dispositifs médicaux.

Le projet de règlement est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Par conséquent, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut l'adopter, sauf si le Parlement européen s'y oppose.

DENRÉES ALIMENTAIRES**Contrôle d'une décision de la Commission relative aux enzymes alimentaires**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'une décision modifiant les décisions 2011/263/UE et 2011/264/UE afin de tenir compte de l'évolution de la classification des enzymes conformément à l'annexe I de la directive 67/548/CEE du Conseil et de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 (doc. [14637/11](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Par conséquent, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut l'adopter, sauf si le Parlement européen s'y oppose.
